



**HAL**  
open science

# Statique et dynamique de la langue. Le vocabulaire de la fixité et du mouvement dans la grammaire alexandrine

Lionel Dumarty

## ► To cite this version:

Lionel Dumarty. Statique et dynamique de la langue. Le vocabulaire de la fixité et du mouvement dans la grammaire alexandrine. *Revue des Études Grecques*, 2022, 135 (1), pp.43-64. hal-03928812

**HAL Id: hal-03928812**

**<https://hal.science/hal-03928812>**

Submitted on 8 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Lionel DUMARTY

STATIQUE ET DYNAMIQUE DE LA LANGUE.  
LE VOCABULAIRE DE LA FIXITÉ ET DU MOUVEMENT DANS LA  
GRAMMAIRE ALEXANDRINE\*

RÉSUMÉ. – Cet article part du constat que de nombreux termes du vocabulaire technique de la grammaire alexandrine, auxquels nous avons accès à travers les écrits d’Apollonius Dyscole (II<sup>e</sup> s. de n. è.), sont formés à partir de verbes de mouvement (μεταβαίνειν, συνεκτρέχειν, κινεῖσθαι, etc.) et tente alors de montrer comment, dans la description que les anciens grammairiens en donnent, la langue est volontiers décrite en termes de *mouvement* et de *fixité*. En effet, à partir d’un relevé classé de certains termes récurrents, il est possible de faire émerger principalement deux tendances dans la manière dont les phénomènes sont décrits : (a) la langue est naturellement en mouvement, suivant l’ordre syntagmatique (la *marche* de la phrase d’un casuel sujet vers un casuel objet, par le truchement du verbe) et suivant l’ordre paradigmatique (les modifications de la forme, dans la flexion et dans la dérivation) ; (b) d’autres phénomènes, en revanche, comme l’accentuation, donnent à voir la langue comme un objet théorique, stabilisé par la norme.

ABSTRACT. – This paper starts from the observation that many terms in the technical vocabulary of Alexandrian grammar, as attested in Apollonius Dyscolus’ works (2<sup>nd</sup> c. AD), are formed from verbs that denote movement (μεταβαίνειν, συνεκτρέχειν, κινεῖσθαι, etc.). We therefore attempt to show that language itself, in the description that ancient grammarians give of it, is often described in terms of movement and fixity. Thus, from the ordered classification of recurrent terms, it is possible to bring out two main patterns in the way linguistic phenomena are described: on the one hand, language is naturally in motion, in accordance with the syntagmatic order (the “walking” of the sentence through the verb from a subject-case to an object-case) and in accordance with the paradigmatic order (changes of form in declension, conjugation and derivation). On the other hand, other linguistic phenomena, such as accentuation, describe language as a theoretical object, made static by the norm.

---

\* Cet article est la version remaniée d’une conférence donnée à l’Association des Études Grecques le 3 janvier 2022. Je tiens à remercier Véronique Boudon-Millot et Diane Cuny de m’avoir invité. Je remercie également Jean Lallot pour ses conseils éclairants et Frédérique Ildefonse pour sa relecture, ses corrections et ses précieuses remarques.

À la lecture des traités d'Apollonius Dyscole, le célèbre grammairien alexandrin du II<sup>e</sup> s. de notre ère, on est saisi par le très grand nombre de termes techniques qui sont formés sur la base de verbes de mouvement, tels que βαίνειν « marcher », τρέχειν « courir », πίπτειν « tomber », βάλλειν « lancer », ἄγειν « conduire », ἔρχεσθαι « aller », κινεῖν « mouvoir », etc. On observe encore, dans une moindre mesure, d'autres verbes qui entrent dans la formation de termes connotant au contraire un état stable, comme μένειν « demeurer », φυλάττειν « maintenir », διασώζειν « conserver », etc. Ces constats se doublent d'un étonnement : dans l'ensemble du corpus apollonien, on ne trouve aucune réflexion sur ce vocabulaire technique, motivé<sup>1</sup>, et si prolifique. On peut se demander si cette métaphore du mouvement (et de la fixité) est aussi vive à l'esprit du grammairien qu'elle est présente à son discours, autrement dit, si elle peut, en un certain sens, dire quelque chose de la manière dont Apollonius Dyscole et, à travers lui, l'ensemble des grammairiens alexandrins concevaient la langue.

Les enjeux de cette enquête, si toutefois elle offre des perspectives, pourront faire l'objet d'une étude ultérieure. Je me contenterai ici d'une première approche, transversale et sommaire, de la question de la dynamique et de la statique dans la langue, telle qu'elle est décrite par Apollonius Dyscole, en me limitant à quelques termes récurrents et à l'analyse des phénomènes qui y sont le plus souvent associés<sup>2</sup>. Il me semble que, si l'on pose la question de la dynamique et de la statique en termes d'ordre et de désordre, on peut, en parcourant les trois champs d'étude de la langue que sont la syntaxe, la morphologie et la phonétique, mettre en évidence deux tendances complémentaires dans le métalangage grammatical des anciens : d'un côté, le mouvement est associé à l'idée d'un certain ordre – un mouvement naturel et ordonné – de la langue ; d'un autre, au contraire, la langue est appréhendée à travers la somme des règles immuables, intangibles, qui la régissent, et toute expression du mouvement, si elle n'est l'expression d'un désordre, décrit un mouvement *vers* l'ordre.

## 1. Le mouvement naturel de la phrase (ordre syntaxique) : la transitivité

### 1.1. Remarques générales sur le mouvement syntaxique : διάβασις et μετάβασις

Du point de vue de la syntaxe, la langue est en mouvement. Apollonius décrit la phrase en termes de transitivité : la phrase « marche », littéralement, du sujet vers l'objet en passant par le verbe. Cette *marche* de la phrase est désignée par le terme διάβασις (de βαίνω « marcher »), comme on le voit au début du traité *Des adverbis*, où Apollonius rappelle les différents scénarios de construction possibles entre les verbes et les noms :

(...) parfois sont aussi associés à la construction les cas obliques auxquels se rapporte la transitivité de l'action (ἢ διάβασις ἢ ἀπὸ τῆς ἐνεργείας). (...) Dans *Tryphon frappe Denys*, la transitivité active qui part de Tryphon (ἢ ἐκ τοῦ Τρυφῶνος διάβασις ἐνεργητική) transite sur Denys (διαβιβάζεται ἐπὶ τὸν Διονύσιον)<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Sur la question du vocabulaire motivé chez Apollonius Dyscole, voir notamment A. Thierfelder, *Beiträge zur Kritik und Erklärung des Apollonius Dyscolus*, Leipzig, Hirzel, 1935, p. 10 : « Doch zeigt gerade diese Behandlung auch, wie man an die Wörter der Fachsprache grundsätzlich die sehr berechtigte Forderung stellte, daß sie das Wesen der Sache möglichst genau wiedergäben. »

<sup>2</sup> Je passerai donc sous silence un certain nombre d'éléments de réflexion qui, loin de manquer d'intérêt, m'ont semblé un peu plus difficiles à intégrer à cette étude. En particulier, je ne traiterai pas la question du « cas », πτώσις, terme de mouvement employé traditionnellement pour désigner la flexion (décrivant littéralement la « chute » d'une forme dans une autre). En effet, s'il a fait l'objet de débats entre les philosophes de l'antiquité (le nominatif peut-il être appelé « cas » attendu qu'il ne « chute » d'aucune autre forme ? – voir Ammon. *in Int.* (éd. A. Busse) p. 42, 30-43, 24), le terme πτώσις semble avoir perdu sa valeur métaphorique chez Apollonius Dyscole.

<sup>3</sup> A. D. *Adv.* 119, 8-14. Pour les traductions du traité *Des adverbis*, voir L. Dumarty, *Apollonius Dyscole. Traité des adverbis*. Introduction générale, édition critique, traduction française et commentaire, Paris, Vrin, 2021.

L'idée est très nette ici, avec le verbe διαβιβάζεσθαι, d'un mouvement qui « passe par » le verbe, toujours du cas direct vers l'oblique<sup>4</sup> : de l'agent vers le patient à l'actif et du patient vers l'agent au passif. Dans le livre IV du traité de la *Construction* (ou *Syntaxe*), où il donne une définition similaire, Apollonius emploie la formule διάθεσις διαβιβαστική pour désigner la « diathèse transitive » contenue dans des verbes tels que μάχομαι ou παλαίω, construits avec un datif (μάχομαί σοι « je combats avec toi », παλαίω σοι « je lutte avec toi ») :

Que de tels verbes doivent se porter sur un cas oblique (ἐπὶ πλαγίαν φέρεσθαι), c'est une évidence pour tout un chacun, puisqu'ils comportent une diathèse transitive (ἐγκειμένης διαβιβαστικῆς διαθέσεως) orientée vers une personne-objet (...)<sup>5</sup>

La διάθεσις διαβιβαστική contenue dans ces verbes (on trouve ailleurs, avec le même sens, l'expression διάθεσις διαβατική<sup>6</sup>) désigne bien ici ce que, dans la définition précédente, Apollonius appelle διάβασις : le mouvement du procès du verbe qui va d'un cas direct vers un cas oblique (« ἡ διάβασις ἢ ἀπὸ τῆς ἐνεργείας »).

On relève encore un autre terme, composé, avec ceux de sa série, à partir de βαίνω : μετάβασις<sup>7</sup>. Ce terme, qui s'est spécialisé dans la *transitivité de la personne* (μετάβασις τοῦ προσώπου), est employé, dans le contexte de la phrase transitive, pour désigner spécifiquement le passage d'une personne à une autre (μετάβασις ἐκ προσώπων πρὸς ἕτερα πρόσωπα), c'est-à-dire le passage de la personne au cas direct vers la personne au cas oblique. Cette dernière, parce qu'elle est allo-passive, est encore appelée « personne transitive » (πρόσωπον ἐν μεταβάσει ou μεταβατικὸν πρόσωπον), par ex., Ἀριστοφάνης Ἀρίσταρχον ἐδίδαξεν « Aristophane<sub>dir.</sub> instruit Aristarque<sub>obl.</sub> » ; inversement, lorsqu'elle est auto-passive, c'est-à-dire lorsque l'action ne transite pas d'une personne à une autre mais fait retour vers la même, on l'appelle « intransitive » (ἄ-μετάβατον), comme dans Αἴας ἑαυτὸν ἐχειρώσατο « Ajax<sub>dir.</sub> se<sub>obl.</sub> tua »<sup>8</sup>.

Quoique l'usage semble avoir bien distribué l'emploi de chacun de ces deux termes, διάβασις pour la transitivité du verbe ou de la phrase et μετάβασις pour celle de la personne, on observe quelques interventions : dans ce passage du traité *Du pronom*, où il est précisément question de la transitivité de la personne, la transitivité de la phrase est désignée par le terme μετάβασις<sup>9</sup> et, à deux lignes d'intervalle, les « personnes transitives » sont désignées tantôt par l'expression μεταβατικὰ πρόσωπα (voir ci-avant), tantôt par διαβατικὰ πρόσωπα<sup>10</sup>.

<sup>4</sup> Voir A. D. *Synt.* 112, 10 : « Les obliques se construisent avec le cas direct par l'intermédiaire d'un verbe (μεταξὺ πίπτοντος ῥήματος) dont le procès (οὗ τὰ τῆς διαθέσεως) transite du cas direct vers l'oblique (ἐπὶ τὴν πλαγίαν μέτεισιν ἐκ τῆς συνούσης εὐθείας). » Voir encore *Synt.* 148, 2-5 : « Quant aux cas obliques, ils forment le terme d'une construction qui part du cas direct (τὴν ἐκ τῶν εὐθειῶν σύνταξιν ἀναδέχονται), le verbe intermédiaire (τῶν μεταξὺ πίπτόντων ῥημάτων) indiquant la position diathétique (τὴν... διάθεσιν) de chacun ». Sauf indication contraire, je cite la *Syntaxe* dans la traduction de Jean Lallot (*Apollonius Dyscole. De la construction*, introduction texte et traduction, 2 vol., Paris, Vrin, 1997).

<sup>5</sup> A. D. *Synt.* 428, 2-6 : Καὶ ὅτι μὲν ἔδει τὰ τοιαῦτα ἐπὶ πλαγίαν φέρεσθαι, παντὶ προὔπτον ἐγκειμένης διαβιβαστικῆς διαθέσεως ἐπὶ πρόσωπον ὑποκείμενον (...).

<sup>6</sup> *Ibid.* 60, 2 : Μετὰ ῥήματος γὰρ διαβατικὴν προσώπων διάθεσιν σημαίνει « En effet, avec un verbe, il (*sc.* ἀλλήλων) dénote une diathèse transitive entre personnes ».

<sup>7</sup> Par ailleurs, comme on le redira (voir ci-après 2.2), la préposition μετά entre dans la composition de nombreux mots servant à décrire un changement ou un déplacement. En l'occurrence, Apollonius utilise également les verbes μετατιθέναι, μετιέναι pour décrire le mouvement du procès du verbe. Voir par ex. A. D. *Adv.* 129, 26-29 : « Tout mot au cas direct qui s'entend avec un verbe auquel il s'associe transfère l'activité sur l'accusatif (τὴν ἐνέργειαν μετατίθεισιν ἐπὶ τὴν αἰτιατικὴν) : [par ex.] *Denys frappe Apollonius*. De fait, le procès de *frappe* transite vers l'accusatif (ἐπ' αἰτιατικὴν μετιούσα) *Apollonius* ».

<sup>8</sup> Pour toutes ces occurrences, voir A. D. *Pron.* 44, 1-18.

<sup>9</sup> A. D. *Pron.* 44, 7 : ἢ γὰρ τοῦ διδάσκειν μετάβασις « la transitivité du verbe διδάσκειν ».

<sup>10</sup> *Ibid.* 44, 11 et 13. Voir encore la formule προσώπων διάθεσις (*Synt.* 60, 2).

## 1.2. Le mouvement et l'ordre de la phrase

### 1.2.1. L'enchaînement ordonné dans l'énoncé

Le mouvement que décrit la relation de *transitivité* entre noms et verbes témoigne d'une perception pour ainsi dire matérielle de la phrase : un *assemblage* (σύν-) *ordonné* (-τάξις) de formes signifiantes. Cette idée d'un enchaînement ordonné est très bien exprimée par l'adverbe ἐξήης. Souvent substantivé (τὸ ἐξήης), le terme désigne, dans l'ordre syntagmatique, une séquence ordonnée considérée comme normale, logique, naturelle, par opposition à une structure pathologique, comme l'hyperbate ou l'anastrophe<sup>11</sup>. On relève plusieurs occurrences de cet emploi de ἐξήης désignant l'enchaînement logique ou naturel des mots dans la phrase<sup>12</sup>. Au livre III de la *Syntaxe* (315, 10), par exemple, Apollonius paraphrase le deuxième vers de l'*Iliade*, ἦ μυρὶ Ἀχαιοῖς ἄλγε' ἔθηκε, disant que la séquence normale (τὸ ἐξήης) est : ἦ ἔθηκεν μυρία κακὰ τοῖς Ἑλλήσιν (litt. « qui a causé mille maux aux Grecs »). Cette reformulation du vers, comme l'indique Jean Lallot<sup>13</sup>, témoigne en outre d'une tendance à favoriser, en grec hellénistique, l'ordre SVO, qui est justement l'ordre décrit au début du traité *Des adverbis* (voir ci-avant 1.1) : « Dans Τρύφων τύπτει Διονύσιον [*Tryphon frappe Denys*], la transitivité active qui part de Tryphon transite sur Denys »).

On trouve encore une justification de l'ordre SVO à travers un autre exemple, celui de la structure *accusativus cum infinitivo*. Les grammairiens anciens décrivaient la proposition infinitive, non comme une structure par enchâssement, mais comme une « structure par accrétion », selon l'expression de Jean Lallot, qui observe que le grammairien procède, lorsqu'il décrit cette construction, « par une opération récurrente d'ajout' (...) d'un mot à la droite d'un autre »<sup>14</sup>. En effet, selon Apollonius, la phrase λέγουσι Τρύφωνα ὑβρίσαι Δίωνα « on dit que Tryphon a insulté Dion » est construite ainsi : le premier accusatif, Τρύφωνα, est ajouté au verbe λέγουσι comme son complément (λέγουσι Τρύφωνα), et l'infinitif ὑβρίσαι est à son tour ajouté à cet accusatif, comme le verbe conjugué ὑβρίσε lui était ajouté avant la transposition, lorsqu'il était au cas direct (Τρύφων ὑβρίσε). Enfin, selon le même principe, le second accusatif est ajouté à l'infinitif.<sup>15</sup>

Cette manière de décrire la proposition complétive, non en termes d'enchâssement (*i.e.* comme un complément du verbe supérieur), mais en suivant l'ordre d'apparition des mots, tient, comme l'a montré de manière convaincante Jean Lallot<sup>16</sup>, en partie au fait qu'il n'y a pas, chez les anciens, de notion abstraite de *sujet grammatical*, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de sujet indépendamment de l'une de ses manifestations formelles, comme le 'cas direct' d'un casuel, par exemple<sup>17</sup>. En outre, il me semble qu'une telle théorie de la construction donne raison à cette idée selon laquelle la phrase est appréhendée dans sa matérialité (phonique ou graphique) : phrase transitive, dont les mots s'enchaînent, en ligne – en *rang* (τάξις) –, à la suite (ἐξήης), suivant un mouvement – une *marche* (βάσις) –, qui va du cas direct au cas oblique par le truchement du verbe.

### 1.2.2. L'enchaînement des énoncés

On relève encore plusieurs passages où ἐξήης est employé pour désigner, cette fois-ci, à un niveau syntaxique supérieur, une séquence d'énoncés couplés par une conjonction, par exemple, dans le traité *Des adverbis* :

<sup>11</sup> Voir J. Lallot, op. cit., vol. 2, n. I, 281.

<sup>12</sup> Voir A. D. *Synt.* 126, 7 ; 175, 10 ; 176, 15 ; 315, 10. Et J. Lallot, op. cit., nn. I 281 ; III 108, 197 et 201.

<sup>13</sup> Voir J. Lallot, op. cit., n. III, 108.

<sup>14</sup> J. Lallot, « La complétive : une espèce insaisissable pour la grammaire antique », in B. Jacquiod (éd.), *Les complétives en grec ancien*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1999, p. 28.

<sup>15</sup> A. D. *Synt.* 344, 16-345, 7.

<sup>16</sup> Voir Lallot, op. cit., p. 30.

<sup>17</sup> Voir aussi A. D. *Adv.* 130, 13, où le *sujet* se manifeste dans la flexion du verbe.

Les conjonctions ne signifient jamais rien par elles-mêmes : elles relient les énoncés entre eux, les rangeant à la suite (ἐξῆς τάσσοντες) et, ce faisant, elles les conjoignent et les unifient<sup>18</sup>.

En *Syntaxe* 172, 2, ὁ ἐξῆς λόγος, litt. la « phrase suivante », désigne l'énoncé qui est relié à un premier énoncé par une conjonction<sup>19</sup>.

Dans ce contexte de la phrase complexe, on trouve encore un emploi spécifique de μετάβασις<sup>20</sup>. Au livre II de la *Syntaxe* (§§60-61), Apollonius analyse la valeur des conjonctions δέ et καί et montre en quoi elles s'opposent. (1) Les conjonctions copulatives comme καί « et » relient deux énoncés en mettant en facteur commun un verbe ou un nom pris dans le premier. Dans l'exemple καὶ Διονύσιος περιπατεῖ καὶ Ἀπολλώνιος « et Denys marche et Apollonius », le verbe περιπατεῖ est mis en facteur commun<sup>21</sup>, et il ne peut y avoir de ponctuation car la mise en facteur commun assure la continuité d'un énoncé à l'autre<sup>22</sup>. (2) En revanche, la conjonction δέ exclut la mise en facteur commun et entraîne l'emploi d'une ponctuation, comme dans : Διονύσιος μὲν ἔγραψεν, Τρύφων δὲ ἀνέγνω « d'un côté Denys a écrit, d'un autre Tryphon a lu ». La justification d'Apollonius est que cette conjonction et ses équivalents « assurent (...) la transition entre les casuels et aussi entre les verbes (μετάβασις ποιούμενοι καὶ τῶν πτωτικῶν καὶ ἔτι τῶν ῥημάτων) »<sup>23</sup>. La formule est étrange et ne se comprend guère à première lecture. Dans un passage du traité *Des adverbies*, où il signale cette même opposition entre les deux conjonctions, Apollonius dit que δέ « signifie la transitivité de l'acte (μετάβασις... τοῦ πράγματος σημαίνων) »<sup>24</sup>. Le sens de cette formule trouve un éclairage dans le traité *Des conjonctions*, où le grammairien, affirmant dans des termes similaires, à propos de la conjonction δὴ « donc », qu'elle « opère la transition de l'énoncé (μετάβασις λόγου ποιεῖται) »<sup>25</sup>, précise : « nous comprenons, en effet, qu'une phrase est laissée et qu'une autre commence. »<sup>26</sup> 'Transition de l'énoncé' (μετάβασις λόγου) ou 'de l'acte verbal' (πράγματος) désigne donc ici le passage d'un énoncé à un autre énoncé – un énoncé complet s'entend puisque la conjonction δέ (ou δὴ) exprime bien la complétude et entraîne l'emploi d'une ponctuation, qui est « signe de complétude »<sup>27</sup>. Voici le raisonnement : dans l'exemple 1, le second énoncé est forcément incomplet puisque son casuel se construit avec le verbe de l'énoncé précédent. En ce sens, il est clair que « la mise en facteur commun assure la continuité » entre les deux énoncés :

<sup>18</sup> A. D. *Adv.* 133, 25-134, 1 (traduction corrigée).

<sup>19</sup> Voir encore *Synt.* 14, 8.

<sup>20</sup> Sur cet emploi, voir J. Lallot, *Apollonius Dyscole. De la construction*, 1997, vol. 2, n. II, 121 et F. Ildefonse, « Petite histoire de la Metabasis », *Histoire Épistémologie Langage* 20/II, 1998, p. 77.

<sup>21</sup> Plus loin (*Synt.* 172, 1-8), il donne l'exemple inverse, où c'est le nom qui est mis en facteur commun (καὶ διελέξατο Τρύφων καὶ ἀνέγνω « Tryphon et a parlé et a lu »), précisant que, lorsqu'il y a deux conjonctions, c'est toujours le nom qui est en facteur commun quand le mot coordonné est un verbe, et inversement le verbe, quand c'est un nom qui est coordonné.

<sup>22</sup> A. D. *Synt.* 171, 1-2 (ὡς ἂν ἔτι ἐχομένου τοῦ προσιόντος λόγου ὡς πρὸς τὸν ὑποκειμένον). Le choix d'un exemple avec καί redondant permet d'offrir ici deux énoncés parfaitement symétriques (καὶ Διονύσιος // καὶ Ἀπολλώνιος), et met en évidence, au centre, l'élément en facteur commun (περιπατεῖ). De la même manière, la structure parallèle μὲν... δέ... (voir ci-après Ex. 2) montre bien que les parties de phrase, casuel et verbe, se répètent d'un énoncé à l'autre.

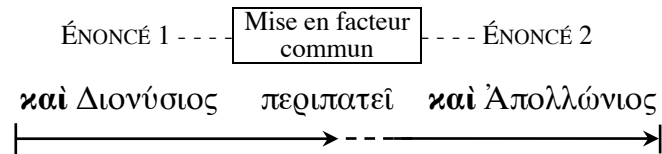
<sup>23</sup> Voir A. D. *Synt.* 171, 10-14 : « Nous montrerons en effet que δέ ainsi que ses équivalents excluent la mise en facteur commun : ils assurent, au contraire, la transition entre les casuels et aussi entre les verbes. N'ayant ainsi nul besoin de la phrase voisine, ils entraînent [l'emploi d']une ponctuation, comme dans Διονύσιος μὲν ἔγραψεν, Τρύφων δὲ ἀνέγνω [d'un côté Denys a écrit, d'un autre Tryphon a lu]. »

<sup>24</sup> A. D. *Adv.* 182, 15-16.

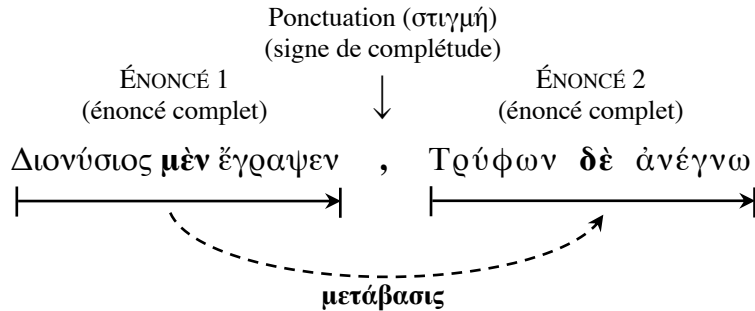
<sup>25</sup> A. D. *Conj.* 251, 20. Je traduis.

<sup>26</sup> *Ibid.* 251, 23 : Νοοῦμεν γὰρ λόγου ἔκλειψιν καὶ ἀρχὴν ἑτέρου (je traduis).

<sup>27</sup> A. D. *Adv.* 182, 16-17 : Διὸ καὶ στιγμῆς αἰτίας ἐστὶ καὶ αὐτοτελείας παραστατικός · στιγμὴ γὰρ πάσα σημεῖον αὐτοτελείας.

**Ex. 1.**

En revanche, dans l'exemple 2, chaque énoncé, contenant en propre un casuel et un verbe, est complet. C'est pourquoi on dit que la conjonction δέ, dans l'énoncé 2, opère la transition de l'énoncé, c'est-à-dire le passage d'un énoncé complet à un autre énoncé complet.

**Ex. 2.**

La formule de *Syntaxe* 171, 11-12 fait désormais sens : en passant d'un énoncé complet à un autre, on passe non seulement d'un casuel à un autre (É.1 Διονύσιος → É.2 Τρύφων), *mais aussi* (καὶ ἔτι) d'un verbe à un autre (É.1 ἔγραψεν → É.2 ἀνέγνω), ce qui n'est pas le cas dans l'ex. 1, où il n'y a précisément pas de μετάβασις τῶν ῥημάτων, le verbe étant en facteur commun<sup>28</sup>.

**1.3. Rupture du mouvement : incongruence**

Au niveau de la phrase simple, il reste à se demander ce qui se passe lorsque l'enchaînement est bouleversé ou interrompu.

Au début du traité *Des adverbis*, on trouve un exemple de la καταλληλότης, c'est-à-dire la congruence ou la correction syntaxique. Le grammairien pose au départ un énoncé type : καλῶς ὁ ἄνθρωπος γράφει « l'homme écrit bien ». Puis il ajoute :

Cette phrase est congruente car chaque mot se rattache au mot avec lequel il doit se construire (ἕκαστον γὰρ τῶν μορίων συμφέρεται τῷ ἰδίῳ συντάγματι).<sup>29</sup>

Il est clair que ce qu'Apollonius appelle ici σύνταγμα n'a rien à voir avec ce que nous appelons aujourd'hui « syntagme » : le terme ne désigne pas une unité syntaxique, mais un constituant de syntagme, c'est-à-dire le mot avec lequel s'associe un autre mot pour former un groupe construit. En l'occurrence, dans cet énoncé, l'article ὁ se rattache au nom ἄνθρωπος et l'adverbe καλῶς au verbe γράφει – puisque, par définition, l'adverbe prédique le verbe<sup>30</sup>. Tant que ces associations sont respectées, la phrase est congruente. L'exposé se poursuit ainsi :

Mais lorsque l'adverbe est enfermé entre l'article et le nom, la congruence n'est plus assurée (ὁ καλῶς ἄνθρωπος γράφει \**“le bien homme écrit”*), puisque le mot est arraché à son affinité : en effet, l'adverbe se retrouvant entre deux casuels (j'entends l'article et le nom), il n'est pas en congruence avec le verbe, étant pour ainsi dire enserré par le genre.<sup>31</sup>

<sup>28</sup> La formule est relative aux exemples utilisés : si l'ex. 1 présentait le casuel en facteur commun (comme c'est le cas en *Synt.* 172, 7 : καὶ διελέξατο Τρύφων καὶ ἀνέγνω), les termes auraient été inversés en 171, 12 : « μετάβασιν ποιούμενοι καὶ τῶν ῥημάτων καὶ ἔτι τῶν πλωτικῶν ».

<sup>29</sup> A. D. *Adv.* 122, 16-17.

<sup>30</sup> Voir A. D. *Adv.* 119, 5-6.

<sup>31</sup> A. D. *Adv.* 122, 18-22.

Si l'on peut tenir pour une définition de la congruence syntaxique le fait qu'un mot soit rattaché à son σύνταγμα, l'incongruence est caractérisée, à l'inverse, par le fait qu'un mot en est séparé, le terme οἰκειότης « affinité » tenant ici lieu de synonyme de ἴδιον σύνταγμα. Mais quel critère permet de dire qu'un mot est « arraché à son οἰκειότης », puisque l'adverbe, dans l'énoncé de départ, qui est pourtant congruent, n'est pas placé à côté de son σύνταγμα, mais est séparé du verbe par l'article et le nom (καλῶς ὁ ἄνθρωπος γράφει) ? La réponse à cette question se trouve dans le passage cité précédemment : l'énoncé n°2 (\*ὁ καλῶς ἄνθρωπος γράφει) est incongruent car l'adverbe est « enfermé entre l'article et le nom ». Littéralement, Apollonius dit que l'article « enferme », « enclot » (ἐμπεριλαμβάνει) l'adverbe. Le verbe ἐμπεριλαμβάνειν semble introduire, en plus de l'idée de séparation, celle d'une fermeture complète, hermétique au point de rendre impossible tout *passage*<sup>32</sup>. On comprend bien alors que ce n'est pas le nom, placé entre l'adverbe et le verbe, qui fait problème – et de fait, Apollonius n'ignore pas le caractère discontinu de la syntaxe grecque<sup>33</sup> –, c'est, dans cette configuration, la présence de l'article devant l'adverbe. En effet, en enfermant l'adverbe dans un syntagme nominal, l'article rend impossible tout accès de l'adverbe à son σύνταγμα, le verbe. Et c'est cet endiguement, cet enfermement, qui, parce qu'il empêche le mouvement naturel de la phrase, cause l'incongruence syntaxique.

## 2. Le mouvement naturel de la forme (ordre paradigmatique) : dérivation et flexion

### 2.1. Le passage dans la forme : μετάβασις

Dans l'*ordre paradigmatique*, on relève aussi, quoique dans une moindre mesure, des emplois de μετάβασις (« transitivity, passage »). Le terme apparaît spécifiquement dans la flexion, domaine de la morphologie qui rend précisément compte des mouvements de la forme. Pour décrire la flexion des noms-adjectifs, Apollonius parle d'une 'μετάβασις des cas' :

les mots qui marquent les trois genres laissent libre le passage d'un cas à l'autre (τὴν εἰς τὰς πτώσεις μετάβασιν).<sup>34</sup>

Dans deux autres passages, le terme μετάβασις est employé pour décrire le changement de personne, qui est marqué à l'initiale du pronom possessif :

le pronom [possessif] (...) détermine le passage de la première à la deuxième personne (τὴν τῶν πρώτων προσώπων μετάβασιν ὀρίζει).<sup>35</sup>

C'est encore dans les verbes que, comme dans les pronoms, les changements de marques de la personne sont décrits en termes de μετάβασις :

Le changement [flexionnel qui se produit] (μετάβασις) dans les verbes et dans les pronoms est appelé *personne* (πρόσωπον).<sup>36</sup>

Comme on a pu observer et signaler certains flottements dans l'emploi de ces mots de sens très proches, en l'occurrence l'emploi de μετάβασις au lieu de διάβασις à propos de la transitivity

<sup>32</sup> Ce que suggère nettement un extrait de la *Vie d'Antoine* (Plut. *Ant.* 63, 2), où Plutarque dit qu'Antoine, lors de la bataille d'Actium, avait réussi à bloquer les armées d'Octave « en faisant endiguer (ἐμπεριλαβών), par des tranchées / remparts (?) (ἐρύματα), les sources d'eau » auxquelles elles avaient accès.

<sup>33</sup> Voir A. D. *Synt.* 440, 8-9 : « les adverbes s'appliqu[ent] aux verbes (même si plusieurs parties de phrase les en séparent) ».

<sup>34</sup> A. D. *Pron.* 12, 17. Je remercie Thierry Hébert pour sa traduction ( inédite) du traité *Du pronom*, que je restitue ici, en la modifiant parfois.

<sup>35</sup> *Ibid.* 15, 4. Voir encore *Synt.* 130, 6 : « (s'il s'était produit dans la finale du mot) le changement de personne (τοῦ προσώπου μεταβαίνοντος) aurait porté atteinte à la marque des cas ».

<sup>36</sup> *Ibid.* 18, 16.



verbale, de même, pour désigner, au niveau du mot, le passage d'une personne à l'autre dans la flexion du pronom possessif, on note qu'Apollonius, à la place de μετάβασις, utilise μετάθεσις<sup>37</sup>, un terme d'ordinaire réservé aux changements qui se produisent à l'intérieur des formes dérivées ou altérées. Ce genre de permutation témoigne, non seulement de la grande proximité des sens de ces termes, mais aussi de ce que leur emploi, comme termes techniques, n'est pas encore pleinement établi chez Apollonius Dyscole, qui commence seulement à donner corps à la grammaire, comme science à part entière.

## 2.2. Termes généraux qui peuvent dénoter le changement de la forme

On relève de nombreux termes généraux qui dénotent un changement de la forme :

a) Le nom ἀμοιβή « changement, permutation » et le verbe ἀμείβω appartiennent tous deux au vocabulaire technique d'Apollonius et sont employés pour décrire tout type de changement – phonétique, morphologique, syntaxique : un mot à la place d'un autre dans la phrase<sup>38</sup>, une forme à la place d'une autre<sup>39</sup>, ou un accident de la forme (un changement d'accent<sup>40</sup>, de genre<sup>41</sup> ou de nombre<sup>42</sup>), par ex. : « En dorien et en éolien, l'ε change en α (ἀμείβει τὸ Ε εἰς τὸ Α) »<sup>43</sup>.

b) Il faut encore signaler l'ensemble très productif des termes en μετα- : à côté de μετάβασις « passage », dont les emplois sont rares et spécifiques dans l'ordre paradigmatique, on l'a vu, on relève encore les verbes μεταλαμβάνειν, μεταπίπτειν, μεταπιθέναι et les substantifs apparentés μετάληψις, μετάπτωσις, μετάθεσις, dont les sens sont ici très proches, et qui désignent, là encore de manière non spécifique, toute sorte de changement du sens ou de la forme, par altération ou dérivation, ou en composition<sup>44</sup>. Le changement d'une lettre par une autre, par exemple, est désigné indifféremment par l'un de ces trois termes : κατὰ μετάληψιν τοῦ Α εἰς τὸ Η « par transposition de l'α en η »<sup>45</sup> ; κατὰ μετάθεσιν τοῦ Ο εἰς τὸ Ε « par changement de l'ο en ε »<sup>46</sup> ; τὸ Α... μεταπίπτει εἰς τὸ Ο « l'α se change en ο »<sup>47</sup> etc. On relève en outre deux occurrences de l'adjectif ἀμετάθετος, l'une à propos d'une accentuation demeurée « in-changée »<sup>48</sup>, l'autre pour qualifier l'invariabilité du premier terme d'un mot composé<sup>49</sup>.

## 2.3. Les déformations réglées du signifiant

### 2.3.1. Altération, dérivation, flexion

Cette présentation ne semble pas rendre justice à la distinction pourtant clairement établie par les grammairiens entre les différents phénomènes de formation du signifiant et au métalangage qui s'y rapporte, et dont l'emploi est plutôt bien réglé. Si les quelques emplois de

<sup>37</sup> A. D. *Pron.* 104, 12 : « Mais si [dans les pronoms] le changement de personnes avait lieu aussi à la finale, il est clair que le passage d'une personne à une autre (τὴν μετάθεσιν τὴν ἐκ τοῦ προσώπου) sèmerait la confusion dans les cas. »

<sup>38</sup> Voir A. D. *Synt.* 20, 3 κατὰ ἀμοιβὴν τοῦ ὀνόματος « [le pronom s'emploie] en échange du nom » ; 82, 2 ἐπιδείξομεν ἀμοιβὴν γινομένην αὐτῶν τε καὶ τῶν ἄρθρων « nous démontrerons qu'il y a un échange de ceux-ci [les pronoms] et des articles » ; 105, 13 ἀμείψασαι τὸ πτωτικὸν πύσμα εἰς ἐπιρρηματικόν « échanger l'inquisitif déclinable par un adverbe ».

<sup>39</sup> A. D. *Synt.* 484, 12 τὰ γὰρ μεταπίπτοντα παρὰ ταῖς διαλέκτους τῆς φωνῆς ἀμοιβὴν σημαίνει, οὐ τοῦ δηλουμένου « le passage à un [autre] dialecte signifie le changement de la forme, non du sens ».

<sup>40</sup> *Ibid.* 182, 7 ; 435, 16 ; 439, 5 ; 443, 12.

<sup>41</sup> *Ibid.* 75, 12.

<sup>42</sup> *Ibid.* 87, 12.

<sup>43</sup> A. D. *Adv.* 191, 5.

<sup>44</sup> Voir L. Dumarty, op. cit., p. 325 (comm. ad 148, 26).

<sup>45</sup> A. D. *Adv.* 148, 26.

<sup>46</sup> *Ibid.* 148, 8.

<sup>47</sup> *Ibid.* 188, 25.

<sup>48</sup> Voir A. D. *Adv.* 127, 25.

<sup>49</sup> Voir A. D. *Synt.* 462, 7.

μετάβασις signalés ici se limitent au domaine de la flexion des casuels ou des verbes, on voit bien que des termes comme μετάθεσις couvrent indistinctement le vaste champ de la morphologie, qu'il s'agisse de flexion, de dérivation ou d'altération. C'est que cette distinction n'a pas toujours existé.

À l'origine, on trouve le verbe παράγειν chez Platon, dans un passage bien connu du *Cratyle*, avec le sens non spécifique de « détourner, dévier (du signifiant) » :

Ce nom (sc. ἥρωσ 'héros'), dont la forme est légèrement détournée (σμηκρόν... παρήκται), indique la naissance due à l'amour.<sup>50</sup>

Les grammairiens ont tiré des premières réflexions sur l'étymologie l'idée que la langue engendrait des formes par la *déformation* réglée d'autres formes. Ils distinguent alors deux cas de figure où la forme varie<sup>51</sup> : 1) le premier cas de figure, où le signifiant seul est affecté : c'est le domaine de la *pathologie* :

Il arrive que des noms soient dérivés (παραγωγὰί γίνονται) en maintenant leur sens, par exemple, ἀναγκαίη [d'après ἀνάγκη] (...) ou encore ἀπειρώων [d'après ἄπειρος] etc.<sup>52</sup>

2) dans le second cas de figure, la modification du signifiant s'accompagne d'une modification du signifié. Dans cette catégorie, on distingue alors deux situations : (a) D'abord, il s'agit proprement de ce que le grammairien appelle παραγωγή « dérivation », terme formé sur παράγειν avec, ici, un sens spécifique :

... la dérivation de la forme entraîne un changement de sens.<sup>53</sup>

(b) Mais, c'est également ce qu'Apollonius appelle μετασηματισμός, litt. « transformation », et qui désigne spécifiquement, dans le langage du grammairien, la « variation flexionnelle » c'est-à-dire tout ce qui relève aussi bien de la flexion des verbes,

Ce que le verbe a en propre, c'est [d'exprimer], par les variations formelles qui lui sont propres (ἐν ἰδίῳ μετασηματισμοῖς), les différents temps, les diathèses active et passive, et aussi moyenne.<sup>54</sup>

que de la variation des casuels :

Parmi les parties de phrase, les unes ont une forme qui varie en nombre et en cas (ἃ μὲν μετασηματίζεται εἰς ἀριθμοὺς καὶ πτώσεις) (...); d'autres varient en personne et en nombre (ἃ δὲ εἰς πρόσωπα καὶ ἀριθμόν) (...); d'autres en genre (ἃ δὲ εἰς γένη)<sup>55</sup>

### 2.3.2. Les mots apparentés à κίνησις : la mobilité flexionnelle

De manière assez surprenante, le substantif κίνησις « mouvement » n'est jamais employé chez le grammairien et on ne relève qu'une quinzaine d'occurrences du verbe κινεῖσθαι « se mouvoir » (dont trois seulement dans le traité de la *Syntaxe* et aucune dans les *Adverbes* et dans les *Conjonctions*). Assez peu fréquent, donc, le terme désigne toujours la mobilité flexionnelle d'un mot, qu'il s'agisse de flexion casuelle ou de flexion verbale. Il se rencontre donc

<sup>50</sup> Plat. *Crat.* 398 c (L. Méridier) : Σμηκρόν γὰρ παρήκται αὐτῶν τὸ ὄνομα, δηλοῦν τὴν ἐκ τοῦ ἔρωτος γένεσιν.

<sup>51</sup> A. D. *Adv.* 185, 18. On a tout de même quelques traces d'un emploi non spécifique du terme παραγωγή chez Apollonius. Voir *ibid.* 184, 17-18 où le terme παραγωγή « dérivation » désigne aussi bien une forme *altérée*, c'est-à-dire qui n'a subi de changement que dans la forme, qu'une forme *dérivée*, c'est-à-dire qui a subi une variation conjointe de la forme et du sens.

<sup>52</sup> Voir encore A. D. *Adv.* 184, 17 : « [Parfois] c'est la forme qui est 'dérivée' (παράγεται... ἢ φωνή), non le signifié, comme on l'observe dans des noms [altérés] ».

<sup>53</sup> A. D. *Adv.* 184, 16.

<sup>54</sup> A. D. *Synt.* 325, 13.

<sup>55</sup> *Ibid.* 279, 6.

essentiellement dans le traité *Du pronom*.<sup>56</sup> En particulier en 104, 1-15, où sont regroupées plus de la moitié de ses occurrences, Apollonius emploie le verbe κινεῖσθαι pour décrire : a) tantôt la variation formelle du changement de personne dans les verbes :

les verbes, qui changent de personnes (κινούμενα ἐν προσώποις), changent au niveau de la finale (κατὰ τὸ τέλος κινεῖται).<sup>57</sup>

b) tantôt le changement en genre et en cas dans des casuels :

les participes et les pronoms possessifs, qui changent en genre et en cas (ἐν γένει καὶ πώσει κινούμεναι), changent au niveau de la finale (κατὰ τὸ τέλος κινούνται).<sup>58</sup>

c) Ce verbe permet enfin de décrire la variation formelle du changement de personne à l'initiale des pronoms possessifs, décrite précédemment, comme on l'a vu, avec le terme μετάβασις (et ponctuellement μετάθεσις) :

[les pronoms possessifs] changent (de personnes) au niveau de la partie initiale (κατὰ τὸ ἄρχον κινεῖται).<sup>59</sup>

Tout aussi rare, l'adjectif privatif ἀκίνητος caractérise donc, inversement, un mot ou une partie du mot non soumis à la flexion<sup>60</sup>.

### 2.3.3. *Excursus : les frontières entre flexion et dérivation*

À ce point de la réflexion, il faut signaler des problèmes de frontières entre flexion et dérivation : tout d'abord, contrairement à ce qu'a pu affirmer Jean Lallot<sup>61</sup>, on observe que les termes μετασχηματισμός et μετασχηματίζειν ne sont employés, du moins chez Apollonius<sup>62</sup>, que pour décrire la transformation flexionnelle. Inversement, le verbe παρᾶγειν et ses dérivés, employés spécifiquement pour désigner la dérivation – et, plus rarement, dans un sens plus lâche, l'altération<sup>63</sup> –, ne désignent jamais la flexion, à laquelle renvoient plus spécifiquement d'autres mots, comme κλίσις, πώσις et les termes apparentés. Pour autant, on remarque aussi que les deux phénomènes, si distincts soient-ils l'un de l'autre, ne sont pas toujours nettement dissociés dans le discours du grammairien. Il arrive, en effet, parfois à Apollonius d'aligner sur un même plan, dans la chaîne étymologique, deux formes d'un même paradigme flexionnel (nominatif et génitif) et un terme dérivé : πάγκαλος (nomin.) fait παγκάλων (gén. pl.), puis παγκάλως (adv.)<sup>64</sup>. Ce point, sans doute anodin, c'est-à-dire le fait que soient alignés sur un même axe des mouvements de la forme qui relèvent aussi bien de la flexion (passage du nominatif au génitif) que de la dérivation (passage d'un casuel à un adverbe), ce point, donc, rejoint une remarque faite plus haut : les grammairiens avaient dans l'idée que la langue engendrait

<sup>56</sup> Et le plus souvent au sujet des formes composées.

<sup>57</sup> A. D. *Pron.* 104, 1-2. Il est intéressant de noter que le verbe est employé deux fois, la première pour désigner un mouvement du signifié (le changement de la personne), la seconde pour indiquer un mouvement du signifiant (le changement au niveau de la finale).

<sup>58</sup> *Ibid.* 104, 6-7.

<sup>59</sup> *Ibid.* 104, 13-14.

<sup>60</sup> A. D. *Synt.* 243, 16 : « selon la règle, la [partie initiale de la] forme [ἄλληλον] demeure invariable (ἀκίνητος), parce qu'elle va avec le verbe ; la finale, quant à elle, varie (τὸ τέλος κινεῖται). »

<sup>61</sup> Voir J. Lallot, *La Grammaire de Denys le Thrace*, traduite et annotée, Paris : CNRS, 1998 (2<sup>e</sup> éd.), p. 132.

<sup>62</sup> De même chez Chæroboscus (*passim*), pour qui le μετασχηματισμός implique avant tout l'idée d'une identité de la forme qui subit des changements (ce qui n'est *a priori* pas incompatible avec la dérivation au sens strict). Il y a μετασχηματισμός parce que chaque mot d'une même série tire sa forme d'un autre mot de la série. Les exemples donnés par le commentateur appartiennent tous à la flexion verbale (ce qui inclut, chez lui, l'infinitif et le participe).

<sup>63</sup> Sur l'emploi non spécifique de παρᾶγειν, voir L. Dumarty, op. cit., p. 453.

<sup>64</sup> Voir A. D. *Adv.* 170, 27.

des formes par la déformation réglée d'autres formes. Aussi, bien que les deux phénomènes soient tout à fait distincts l'un de l'autre, le passage d'une forme à l'autre dans la flexion n'est-il pas décrit autrement que comme une dérivation. Cela s'explique : pas plus qu'ils ne recourent en syntaxe aux notions abstraites de 'sujet' ou d' 'objet', les anciens ne disposent en morphologie de la notion abstraite de 'radical' – ils n'ajoutent pas de 'suffixe' à une 'base', ni de 'désinences personnelles' ni de 'voyelles thématiques' à un 'radical' verbal. Ils considèrent que le point de départ d'une forme, qu'il s'agisse de dérivation ou de flexion, ne peut être qu'une forme entière. La formation des adverbes en -ως à partir de génitifs pluriels en -ων (πάγκαλος → παγκάλων → παγκάλως) illustre ce phénomène dans le cadre de la dérivation : en effet, le grammairien dit que, pour former un adverbe en -ως, « il suffit de changer le ν [du génitif plur.] en ζ. »<sup>65</sup> Pour les formes fléchies, on trouve de nombreux exemples dans les *Canon sur la flexion des noms et des verbes* de Théodose d'Alexandrie. En effet, dans ces manuels de grammaire, composés au IV<sup>e</sup> s. de n. è., chaque forme trouve systématiquement son explication relativement à une autre forme entière, dont elle est dérivée, par exemple : « tout génitif en -ος forme son datif en changeant ος en ι : Αἴαντος [d'Ajax] → Αἴαντι [à Ajax] », puis : « tout datif en -ι prononcé<sup>66</sup>, lorsqu'il donne un accusatif du même nombre de syllabes, forme cet accusatif par changement de l'ι en α : λέβητι [au chaudron] → λέβητα [chaudron (acc.)]. »<sup>67</sup> Et il en va de même pour la flexion verbale : « toute première personne en -ω forme la deuxième personne par changement de l'ω en εις : λέγω [je dis] → λέγεις [tu dis]. » Et ainsi de suite : « toute deuxième personne en -ς forme la troisième personne par amuïssement du ζ [final] : ποιεις [tu fais] → ποιει [il fait]. »<sup>68</sup> Du reste, on note que les termes employés ici pour décrire le passage d'une flexion à l'autre appartiennent au vocabulaire de la dérivation, au sens large : μεταβάλλουσα « en changeant », τροπή « par changement », ἀμοιβή « par substitution », ἀποβολή « par amuïssement » Etc.

### 3. Le mouvement comme retour à l'ordre

On pourrait donc dire que, du point de vue syntaxique et du point de vue morphologique, la langue se meut en permanence comme d'un mouvement naturel qui lui est propre et qui, en un sens, est associé à l'idée d'un ordre (l'ordre syntagmatique répondant au 'transit actanciel' ; l'ordre paradigmatic au 'transit casuel'), et ainsi que, sous cet angle, tout ce qui annule ou contrarie ce mouvement est l'expression d'un désordre.

Mais toute la question n'est pas réductible à ce modèle. De fait, si l'on considère d'autres phénomènes, comme l'accentuation, l'ordre de la langue semble au contraire défini comme un état stable, une fixité (la norme immuable, intangible) et il n'y a plus de mouvement que celui qui vise un *retour à l'ordre* premier.

#### 3.1. L'accent

##### 3.1.1. Présentation : le retour vers la forme bien accentuée

<sup>65</sup> A. D. Adv. 170, 18.

<sup>66</sup> Datif en *i* 'prononcé', c'est-à-dire avec un *i* qui n'est pas souscrit (ou adscribit).

<sup>67</sup> Theodos. Can. 3, 6 : Πάσα γενική εις ΟΣ λήγουσα μεταβάλλουσα τὴν ΟΣ εις Ι τὴν δοτικὴν ποιεῖ (...) Αἴαντος Αἴαντι. » ; « Πάσα δοτικὴ εις Ι ἐκφωνούμενον λήγουσα ὅτε ἔχει ἰσοσύλλαβον τὴν αἰτιατικὴν τροπή τοῦ Ι εις Α αὐτὴν ποιεῖ, λέβητι λέβητα. »

<sup>68</sup> Ibid. 43, 8 : « Πάν πρῶτον πρόσωπον εις Ω λήγον ἀμοιβή τοῦ Ω εις ΕΙΣ τὸ δεύτερον πρόσωπον ποιεῖ, λέγω λέγεις. » ; « Πάν δεύτερον πρόσωπον εις Σ λήγον ἀποβολή τοῦ Σ τὸ τρίτον ποιεῖ, ποιεις ποιει, ἔλεγε. »

La question de l'accentuation en grec, qui touche à la fois aux domaines de la phonologie et de la morphologie<sup>69</sup>, est au cœur de ce problème : on ne compte pas les passages où le grammairien dit, au sujet d'une forme (φωνή ou λέξις), que son accent (ὁ τόνος) remonte (ἀναβιβάζεται)<sup>70</sup> ou redescend (καταβιβάζεται)<sup>71</sup>.

Il faut tout de même souligner que cette « marche » de l'accent dans le mot (ἀνάβασις ou κατάβασις) ne répond pas à la même logique que celle du verbe (διάβασις) ou de la personne (μετάβασις) dans la phrase. De fait, il n'y a pas une tendance naturelle au mouvement de l'accent ; au contraire, les règles de la langue attribuent des places fixes aux accents, des places qui sont déterminées en fonction des types morphologiques. Dans le traité *Des adverbis*, par exemple, chaque type d'adverbe est défini d'après sa finale et son accentuation : « les adverbes en -ας sont oxytons », « les adverbes en -ω sont barytons », « les adverbes dérivés en -οι sont périspomènes » etc.<sup>72</sup> L'accentuation d'un mot est donc fixe et n'est alors soumise au changement qu'en cas de nécessité, c'est-à-dire quand le mot perd les caractéristiques propres au type auquel il appartient, par exemple lorsqu'il subit une altération :

Toute forme de mot, renonçant dans l'altération à l'identité [formelle] avec les formes antérieures, passe à l'accentuation compatible avec l'identité qui résulte de l'altération.<sup>73</sup>

C'est ainsi que le nom ἐργαστής « travailleur », qui est oxyton d'après son type (« les noms en -τής de plus de deux syllabes »), devient baryton lorsqu'il prend la forme ἐργάτης après la chute du σ, puisqu'il rejoint alors l'ensemble des « noms en -της à pénultième brève », qui, quant à eux, sont tous barytons : οἰκέτης « habitant », ἀρότης « laboureur », ἐλάτης « conducteur », etc.<sup>74</sup> Ainsi, le déplacement de l'accent ne se justifie que dans la mesure où la place qu'il occupait à l'origine ne permet plus de l'identifier à un type (ni en -στής puisqu'il n'a plus le σ, ni en -της puisqu'il est oxyton). Apollonius peut donc affirmer ceci au sujet d'adverbes à finale -ις qui, perdant le ζ final, se retrouvent accidentellement rangés dans la classe des adverbes en -ι :

Il n'est pas vrai que les mots qui perdent des consonnes (...) maintiennent toujours inchangé leur accent ; [ils ne le maintiennent] que si le type auquel ils se rattachent ensuite admet cet accent. Par exemple, rien n'empêche que πολλάκις [souvent] ou δεκάκις [dix fois] ou les [adverbes] similaires, en perdant leur ζ, conservent le même accent, puisqu'on ne compte plus les adverbes en -ι qui sont barytons...<sup>75</sup>

S'il n'est pas consécutif à une modification de la forme qui entraîne un changement du type morphologique, tout changement d'accent est donc considéré comme une faute. De fait, certaines scholies byzantines comptent la modification de l'accent au nombre des quatre causes principales de barbarisme :

<sup>69</sup> L'accent concerne, en effet, la προφορά, un terme qui se traduit tantôt par « forme » tantôt par « prononciation ».

<sup>70</sup> Voir par ex. A. D. *Adv.* 135, 3 (« d'autres mots encore ont vu leur accent remonter (ἀνεβίβαξε τὸν τόνον) après la suppression du σ : δεσποστής et δεσπότης [maître]... ») et *Synt.* 473, 4 (« dans les [verbes] où l'accent remonte (ἐν... τοῖς ἀναβιβαζομένοις) »).

<sup>71</sup> Voir par ex. A. D. *Synt.* 300, 6 (« la descente de l'aigu (καταβιβαζομένη ὄξεια) dans le dialecte dorien ») et *Adv.* 178, 2 (« Il est clair, d'après ce raisonnement, que ἐνθάδε est hors norme, puisque l'accent est redescendu (τοῦ τόνου καταβιβαζομένου) »). À noter que le sens dans lequel s'effectue la descente, et inversement la remontée, dépend encore de l'ordre de la phrase et de ses éléments, conçu dans sa matérialité : on descend vers la droite et on remonte vers la gauche.

<sup>72</sup> On trouve de nombreux exemples de cette classification d'après la finale et l'accent dans les fragments d'Hérodien, notamment dans le *De orthographia* (Lentz, III, 2), ou dans les *Canons nominaux* de Théodose (Hilgard, IV, 1).

<sup>73</sup> A. D. *Adv.* 135, 11.

<sup>74</sup> *Ibid.* 135, 14-19. Il s'agit là du phénomène qu'Apollonius appelle συνεκδρομή (voir ci-après 3.2).

<sup>75</sup> *Ibid.* 138, 8.

Le barbarisme est une faute de formation qui se produit dans le mot : elle touche l'accent, par exemple quand on met l'oxyton sur Αἴας (ὡς εἶ τις τὸ Αἴας ὀξύνη)...<sup>76</sup>

On peut donc dire que le mouvement de l'accent correspond toujours à un rétablissement de l'ordre – et l'ordre en question, de ce fait, est donné à voir comme un état fixe de la langue. L'exemple de l'anastrophe de la préposition offre de quoi étayer cette conclusion.

### 3.1.2. L'anastrophe de la préposition

Lorsque la préposition dissyllabique suit son régime au lieu de le précéder, son accentuation, normalement oxytone<sup>77</sup>, devient barytone. C'est ce déplacement de la préposition que décrit le terme ἀναστροφή. Le changement d'accent de la préposition, consécutif à son déplacement, est également désigné une fois par l'expression ἀναστροφὴ τόνου (*Adv.* 121, 9) ; ailleurs, c'est le terme concurrent ἐναλλαγὴ « interversion » qui est employé pour désigner proprement le « remplacement » de l'aigu par le grave. Tout mot baryton étant « non intonné sur la finale » (c'est-à-dire n'ayant pas l'aigu sur la finale), ce changement décrit d'une certaine manière le recul (ἀνάβασις) de l'accent sur la pénultième (s'agissant toujours de prépositions dissyllabiques).<sup>78</sup>

Le changement d'accent (de l'aigu au grave), ou, d'un autre point de vue, le recul de l'accent (on passe de l'oxyton au paroxyton), est, là aussi, consécutif à un désordre – désordre syntaxique s'entend puisque la préposition, qui par définition est *pré*-positive, se retrouve placée *après* son régime :

C'est un fait reconnu (...) que les mots en question (*sc.* les prépositions) doivent leur appellation à la construction distinctive qui est la leur, j'entends la prépositive.<sup>79</sup>

Un peu plus loin, Apollonius ajoute :

(Celles-ci) sont privées de leur place normale (τῆς δεούσης τάξεως στερούμεναι) en recevant la deuxième...<sup>80</sup>

L'anastrophe (ou énallage) de l'accent dans les prépositions est donc la conséquence – conséquence *normale*, comme il l'affirme ensuite dans sa démonstration – d'une anomalie syntaxique :

Les prépositions (...), qui admettent deux constructions, une avec les noms et une autre avec les verbes, feront place à *juste titre* (δεόντως) à un changement d'accent : le [tour] inversé, par son accentuation, consigne aussi la remontée de la préposition, tandis que le maintien [de l'ordre normal] avec l'accentuation propre signale aussi la construction normale de la préposition.<sup>81</sup>

<sup>76</sup> Scholia in Dionysius Thracem, ed. Hilgard, I 3, 447, 18. Voir encore Chærob. *In Theod.*, 103, 9 sq. et Grégoire de Corinthe (D. Donnet, *Le traité Περὶ συντάξεως λόγων de Grégoire de Corinthe. Étude de la tradition manuscrite*. Édition, traduction et commentaire. Bruxelles-Rome, 1967, p. 154-155). À propos du barbarisme dans les traités anciens, voir M. G. Sandri, *Trattati greci su barbarismo e solecismo: introduzione ed edizione critica*. Berlin & Boston, 2020.

<sup>77</sup> Voir A. D. *Synt.* 443, 4 « toutes [les prépositions dissyllabiques] se trouvent être oxytones » (ἀπάσαις παρεπόμενον ἔστιν τὸ ὀξύνησθαι) ; 441, 2 « par son accentuation propre » (κατὰ τὴν ἰδίαν τάσιν).

<sup>78</sup> À propos de l'expression ἀναβιβάζειν τοῦ προθεσέως (*synt.* 440, 11) « remontée de la préposition », la justification de Lallot (*Apollonius Dyscole. De la construction*, 1997, vol. 2, p. 284) ne me semble pas nécessaire : on trouve plusieurs occurrences où le verbe ἀναβιβάζειν seul a le sens de « faire remonter l'accent » : Ἀττικοὶ ἀναβιβάζουσι τὸ ἀνεκᾶς signifie bien « les Attiques font remonter [l'accent d']ἀνεκᾶς ». Voir encore A. D. *Synt.* 473, 4 (bis).

<sup>79</sup> A. D. *Synt.* 436, 10.

<sup>80</sup> *Ibid.* 439, 2.

<sup>81</sup> *Ibid.* 440, 12-441, 3. Je souligne.

La remontée de l'accent « consignifie (συσημαίνει) la remontée de la préposition<sup>82</sup> » : comprenons que ce recul de l'accent signale (conjointement à la postposition de la préposition) le déplacement de l'*orientation* de la préposition, qui regarde désormais vers la gauche, puisqu'elle est placée après le nom qu'elle régit. On en conclut que l'accent se place toujours du côté du régime de la préposition, quelle que soit la construction.

Là encore, on peut dire que le mouvement de l'accent, s'il est consécutif au désordre syntaxique, marque le retour à un certain ordre. Autrement dit, l'accent participe d'un certain ordre.

### 3.1.3. Rupture du mouvement : le mouvement contraint dans les inquisitifs monosyllabiques

On a vu que, parfois, le mouvement naturel de la phrase pouvait être contrarié, par exemple, lorsque l'adverbe se trouve enfermé dans un syntagme nominal (voir ci-avant 1.3). De même, il arrive qu'un accent ne puisse, pour des raisons matérielles, occuper la place qui est normalement la sienne. Voici un exemple.

La règle veut qu'un adverbe inquisitif soit toujours baryton<sup>83</sup>, c'est-à-dire qu'il n'ait jamais la finale accentuée ; il est donc soit paroxyton (πηνίκα ; « à quelle heure ? »), soit proparoxyton (πότερος ; « lequel des deux ? »), soit propérispomène (ποῖος ; « quel ? »). Mais qu'en est-il des monosyllabes, qui ne peuvent recevoir d'accent que sur la finale ? Pour Apollonius, puisqu'ils ne peuvent échapper à l'oxytonèse, les inquisitifs monosyllabiques prennent l'accent circonflexe et deviennent *virtuellement barytons* (voir *Adv.* 172, 20 sq.)<sup>84</sup>. Cela se comprend bien, quand on sait que les anciens déjà considéraient l'accent circonflexe comme un accent double, contenant à la fois un aigu et un grave<sup>85</sup>. La suite de la démonstration éclaire encore, par l'image qu'elle véhicule, le sens de cette affirmation :

C'est ainsi (...) que les relatifs qui en sont issus ajoutent l'ο- [à l'initiale] et, étant entendu que les accents sont contraints (τῶν τόνων... κατηναγκασμένων) dans les monosyllabes, ils reçoivent, en devenant dissyllabiques, l'accent qui d'avance leur revient (τὴν προοφειλομένην τάσιν) lorsqu'ils deviennent ὄπου, ὄπη, ὄπως.<sup>86</sup>

La position de l'accent dans les inquisitifs monosyllabiques est décrite comme un mouvement contraint (τῶν τόνων ἐν τοῖς μονοσυλλάβοις κατηναγκασμένων), son déplacement sur la pénultième dans les dissyllabes correspond à un rétablissement de la norme : libéré de sa contrainte, l'accent reprend la position exigée par la règle (τὴν προοφειλομένην τάσιν). Là encore, il est clair que l'accent est un point fixe dans le mot et que tout mouvement de l'accent ne se justifie que comme un retour vers cette fixité.

## 3.2. La συνεκδρομή : mouvement vers l'ordre

<sup>82</sup> Lallot (op. cit., p. 284) explique le sens de cette expression étrange (unique emploi du verbe ἀναβιβάζειν avec πρόθεσις) : cette « remontée de la préposition » désigne non le déplacement de la préposition (qui se fait de la gauche vers la droite) mais l'« orientation rétrospective » de la préposition, qui 'regarde' désormais vers la gauche.

<sup>83</sup> Voir A. D. *Adv.* 172, 20-21.

<sup>84</sup> A. D. *Adv.* 172, 22-23 : Τὰ δὲ μονοσύλλαβα, οὐ δυνάμενα ἐκτὸς τῆς ὀξεῖας γενέσθαι, δυνάμει ἐβαρύνθη περισπασθέντα. « En revanche, les monosyllabes, ne pouvant échapper à l'oxytonèse, sont virtuellement barytons lorsqu'ils prennent l'accent circonflexe. »

<sup>85</sup> D'après une habitude des grammairiens remontant aux anciens (voir Chærob. *In Theod.* 117, 32), la voyelle longue vaut pour deux brèves et l'accent circonflexe correspond alors à l'intonation de la première des deux (ᾱ = ἄα). Mais cette doctrine n'est pas exactement celle d'Apollonius, voir Dumarty, op. cit. p. 410. Quoi qu'il en soit, cette double valeur de l'accent circonflexe permet à Apollonius de dire, comme en *Adv.* 172, 23, qu'un périspomène est virtuellement baryton et en *Pron.* 35, 8, dans un contexte tout à fait différent, qu'il est virtuellement oxyton.

<sup>86</sup> A. D. *Adv.* 173, 3-6.

L'autre fait linguistique qui, d'un certain point de vue, rend bien compte, dans la description qu'en donne le grammairien, d'un *mouvement vers l'ordre*, c'est la *συνεκδρομή*. Le terme, que l'on traduit plus ou moins bien par « effet d'entraînement » ou « phénomène d'attraction », dénote clairement, comme le verbe *συνεκτρέχω* « assimiler », qui lui est apparenté, un mouvement – litt. une « course » (*δρομός*). Il désigne le phénomène d'assimilation d'un mot à un autre type formel ou à une autre catégorie grammaticale, due à une coïncidence morphologique (*συνέμπωσις*) – mais parfois aussi sémantique ou morphosémantique – avec une forme de ce type ou de cette catégorie.

Entraînée dans un système qui lui est *a priori* étranger, la forme peut subir toutes sortes de modifications ou engendrer d'autres formes, par analogie. Le premier exemple<sup>87</sup> que l'on peut donner de ce phénomène s'accorde avec les observations précédentes sur l'accentuation (voir ci-avant 3.1.1) : comment expliquer l'accentuation barytone de *ἴσας*, participe de *ἴσαμι* « je sais », alors qu'à *βίβημι*, *κίχρημι* ou *τίθημι* correspondent toujours des participes oxytons (resp. *βιβάζς*, *κικράς*, *τιθείς*) ? Selon Apollonius, à cause de la coïncidence formelle, *ἴσας* « a été entraîné (*συνεξέδρομε*) » dans le type morphologique des participes en *-ί-σας*, qui, tous, sont barytons. On relève un autre exemple de *συνεκδρομή*, qui concerne cette fois-ci la variation flexionnelle<sup>88</sup> : *ἀκέων* (*Od.* 21, 89) est un adverbe, mais certains y ont vu un participe car il existe un féminin *ἀκέουσα* (*Il.* 1, 565) – or l'adverbe est, par définition, totalement étranger à la flexion. Selon Apollonius, c'est à cause de sa ressemblance avec un participe masculin qu'a été créée, « par un effet d'entraînement (*κατὰ συνεκδρομήν*) » dans le système du participe, la forme de féminin. Le dernier exemple<sup>89</sup> que nous pourrions donner, assez similaire au précédent, concerne la flexion verbale : nul ne conteste le statut adverbial de la forme *δεῦρο* « ici », mais parce qu'il a « une valeur, pour ainsi dire, d'impératif (*ὡς προστακτικῆς ἐννοίας*) » (*ici = viens ici*), il a été entraîné dans le système du verbe, et c'est ainsi qu'on a créé, par analogie, le pluriel *δεῦτε* (voir *Hom. Od.* 7, 133 : *Δεῦτε, φίλοι* « Ici (= venez ici), amis... »).

Qu'il s'agisse de la déformation d'un mot appartenant à un autre type ou de la création *ad hoc* d'une forme nouvelle, le résultat d'une *συνεκδρομή* est toujours le produit d'une analogie abusive. Paradoxalement, donc, toutes ces formes sont, en un sens, fautives. Paradoxalement, dis-je, puisque, considéré en lui-même, le mouvement qui entraîne une forme dans un système en apparence familier ignore qu'il fait erreur et vise toujours un ordre. La forme *\*ἴσας*, oxytone, est incorrecte au regard du groupe des participes en *-ί-σας* auquel il s'apparente avec évidence ; la création de la forme *ἀκέουσα* (part. fém.) vient combler une lacune dans la série flexionnelle du participe auquel l'adverbe *ἀκέων* a été assimilé ; de la même manière, *δεῦτε* (impér. P5) fournit la forme de pluriel attendue à côté de *δεῦρο*, qui, pour le sens, s'apparente à un impératif singulier.

On ne peut aller contre l'évidence que tout ce vocabulaire technique – pour s'en tenir aux termes qui, dans leur formation, dénotent un mouvement – est motivé : de l'ensemble des relevés effectués émergent alors clairement deux tendances, l'une décrivant la langue comme un phénomène dynamique, qui s'ordonne selon un mouvement réglé – d'une forme à l'autre dans le lexique, d'une personne à l'autre dans l'énoncé, d'un énoncé à l'autre dans le discours ; l'autre tendance étant celle qui consiste à associer la langue à l'idée d'une norme intangible, immuable. De ce point de vue, au contraire, il n'y a alors de mouvement que celui du retour à l'ordre, à la stabilité. Il y a bien là, à l'origine, quelque chose de l'ordre d'une intention dans le discours linguistique. Il est plus difficile de dire si celle-ci était encore présente à l'esprit des premiers grammairiens, et en particulier à celui d'Apollonius Dyscole, qui, au moment où la

<sup>87</sup> *Ibid.* 175, 17-21.

<sup>88</sup> *Ibid.* 143, 25-27.

<sup>89</sup> *Ibid.* 142, 15-18.



grammaire se développe comme discipline autonome, ne semble attacher que peu d'importance à un tel héritage.

Lionel Dumarty  
(lionel.dumarty@univ-rennes1.fr)